**Présenter le projet d'internat**

Montrer combien ce mode de scolarisation offre à l’enfant un cadre qui tout en étant sécurisant lui permet d’explorer ses potentialités, l’ouvre sur le monde et développe son autonomie en lui donnant l’occasion de prendre des responsabilités.

La scolarisation en internat contribue à créer les conditions :

* d’une meilleure réussite scolaire ;
* d’une autonomie plus assurée ;
* d’un épanouissement personnel ;
* d’une ouverture sur le monde.



**L’internat : ses enjeux et ses bénéfices pour les familles**

Tout élève, quel que soit son niveau scolaire, son mérite ou son potentiel, peut accéder à l'internat dès lors que lui et sa famille sont volontaires. **L'internat répond à un grand nombre de besoins.**

Il s’adresse :

* aux familles souhaitant l**a sécurisation du parcours de leur enfant ou son éloignement d’un environnement jugé peu favorable** à sa réussite scolaire ;
* aux enfants résidant **dans des territoires ruraux ou ultra-marins et également pour des formations non disponibles** à proximité de leur domicile familial ;
* aux collégiens et aux lycéens en priorité, ainsi qu’**aux filles qui sont sous représentées** ;
* **aux enfants dont les parents travaillent en horaires décalés**, qui sont en suractivité professionnelle, au chômage ou avec une situation familiale compliquée.

Ce mode de scolarisation est un levier pour favoriser la réussite scolaire des élèves en raison de **la qualité de l'offre pédagogique et éducative** : accompagnement renforcé, maîtrise des langues vivantes, poursuite d'études vers le supérieur, etc.

**Différentes modalités de communication**

Informer sur l’internat peut prendre plusieurs modalités selon l’intérêt manifesté par les parents.

* **informer tous les parents de l’existence d’un internat au sein de l’établissement :** il s’agit ici de sensibiliser toutes les familles – de celles qui pourraient être intéressées à celles qui n’y ont pas encore pensées, mais qui pourraient être concernées. Cette information peut se dérouler lors des différentes réunions collectives organisées pour présenter le collège aux parents des élèves en CM2 ou le lycée pour les parents des élèves de troisième ; lors des portes ouvertes ou à tout autre moment jugé utile par le chef d’établissement.
* **présenter l’internat aux parents intéressés** en vue de leur expliquer ce qu’est un internat, sa plus-value pédagogique et éducative et les rassurer sur les modalités d’accompagnement et de suivi de la scolarité de leur enfant.

**Réunion d’information sur l’internat (dans le cadre plus général de présentation de l’établissement)**

Il s’agit ici, dans le cadre d’une présentation générale de l’établissement (collège ou lycée) aux futurs parents d’élèves, **de faire connaître ce mode de scolarisation pour sortir des idées reçues** (« internat prison », « pension », « dortoirs » du XIXe siècle, etc.), souvent négatives.

Cette réunion peut permettre de déculpabiliser les parents qui pourraient être intéressés mais n’osent pas de peur d’apparaître comme de « mauvais parents ».

**Réunion de présentation de l’internat pour les parents intéressés**

Il s’agit de **montrer la plus-value de ce mode de scolarisation en le présentant comme étant un cadre pédagogique et éducatif propice à la réussite scolaire**.

Les bénéfices qui peuvent être présentés sont : l' accompagnement adapté aux besoins des élèves, la poursuite d’études en supérieur mais aussi l’épanouissement de l’élève grâce aux activités culturelles, artistiques et/ou sportives proposées.

Si la présentation du projet pédagogique et éducatif de l’internat peut permettre aux parents de mieux appréhender le fonctionnement de celui-ci, **l’organisation d’une visite (chambres et espaces communs) permettra de consolider cette première approche.**

***ASTUCE :***

En amont de la réunion, vous pourrez indiquer aux parents la possibilité de consulter [l’annuaire des internats](http://www.internat.education.gouv.fr/ConsultationAnnuaireInternat/) mise en ligne par le ministère de l’éducation nationale.

Lors de la réunion, des anciens internes peuvent également être mobilisés pour témoigner de leur expérience.

**L’établissement et le projet d’internat**

* **Un projet de qualité, exigeant et bienveillant :**

Adossé au projet d'établissement, le projet pédagogique et éducatif de l'internat affirme l**a priorité donnée à la dimension scolaire en alliant exigence et bienveillance**.

Son règlement intérieur, adossé à celui de l'établissement, organise la vie collective en son sein et veille au respect de l'espace intime de l'élève dans le cadre de la réglementation en vigueur.

* **Le bien-être au cœur du projet :**

Le projet d'internat définit les conditions susceptibles d'assurer et d'apprécier le bien-être de l'adolescent scolarisé en internat. **Il précise les modalités de dialogue avec les internes** soit au sein des instances déjà existantes soit au sein d'instances dédiées.

* **Une approche personnalisée et le respect des temps scolaires, éducatifs et personnels :**

Le temps péri-scolaire est organisé de manière à **prendre en compte les besoins des internes tout en veillant au respect des différents temps : "devoirs faits", activités éducatives sportives et culturelles, temps libre.**

Les parcours (parcours d'éducation artistique et culturelle, « parcours Avenir », parcours éducatif de santé, parcours citoyen) ont vocation à être déployés dans les temps scolaires et péri-scolaires.

* **L’accès aux ressources et l’ouverture sur le monde :**

Pour que cet accès soit optimal, le projet précise comment est assuré l'accès des internes à la documentation et à l'information de l'établissement ainsi qu'aux ressources disponibles sur internet.

**Il organise une offre culturelle et sportive cohérente, adaptée et attrayante pour les élèves et leurs parents, en s'appuyant sur l'ensemble des ressources locales.**

En fonction des besoins, l'internat peut, en effet, faire appel à des appuis extérieurs avec lesquels un partenariat est noué en amont.

**Accompagner les parents et les élèves dans un projet de scolarisation en internat**

Dans toute la mesure du possible, l’institution met tout en œuvre **pour lever les obstacles financiers à l'accueil et à la scolarisation** en internat pour les publics les plus en difficulté économiquement et socialement.

En ce sens, et en concertation étroite avec la collectivité territoriale, les services de l’Éducation nationale définissent une politique académique d'aide à l'hébergement et à la restauration en internat.

Le coût pour les familles peut être variable selon les internats en fonction des budgets des établissements, des parts de bourses auxquelles ont droit les familles, de la prime à l'internat ainsi que des aides accordées par d'autres partenaires.

**Les fonds sociaux sont prioritairement mobilisés pour faciliter l'accès des élèves de familles modestes.**